

RAPPORT DE REVISEURS AUX COMPTES

ASSEMBLEE GENERALE

CODEP 68

4 novembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez confié lors de la dernière assemblée générale, nous avons examiné les comptes et les justificatifs pour l'exercice allant du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les contrôles, vérifications et sondages auxquels nous avons procédé nous ont permis de constater la bonne tenue des comptes. Les extraits de comptes et les soldes de fin d'année concordent avec les écritures et les pièces justificatives.

Nous attestons l'exactitude des comptes présentés par votre trésorier et vous engageons à approuver les comptes.

Nous remercions et félicitons le trésorier pour la quantité et la qualité du travail fourni bénévolement.

Fait à Brunstatt, le 29 octobre 2024

Marc Winterhalter



Laurent Rehm

